

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

15^{ème} QUESTION

Lancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2023-162)

M. ZELLER Thomas ne prend pas part au vote.

La loi Matras du 25 novembre 2021 est venue étendre l'obligation d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aux communes soumises à un ou plusieurs risques majeurs, soit les 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération exposées au risque sismique, et oblige à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pour les EPCI dont au moins une commune dispose d'un PCS.

Saint-Louis Agglomération dispose, à cet effet, d'un délai de 5 ans depuis la promulgation de la loi, pour élaborer son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), soit avant le 25 novembre 2026 et devra réaliser un exercice tous les 5 ans pour tester son caractère opérationnel.

Le PICS ne vient pas en remplacement des PCS de chaque commune, mais constitue un niveau de coordination que le Président de Saint-Louis Agglomération doit assurer en vue d'une bonne articulation entre ces plans.

Pour suivre l'élaboration de ce PICS puis sa mise en œuvre, la collectivité est tenue de désigner un élu « référent sécurité ». Le Président, sur avis favorable du Bureau, propose la candidature pour ce poste de Monsieur Thomas ZELLER.

Le projet nécessite également la mise en place d'un comité de pilotage qui composera la structure décisionnelle du PICS et d'un comité technique qui composera la structure opérationnelle de mise en œuvre du PICS. Il est proposé que ces instances soient composées comme suit :

- Comité de pilotage :
 - Le Président de Saint-Louis Agglomération ;
 - L'élu référent sécurité ;
 - La DGS ;
 - La cheffe de projet qui sera Mme Amel AGHARMIOU, chargée de mission Mutualisation ;
 - Un représentant de chaque commune - ce représentant pouvant être l'élu référent sécurité communal
- Comité technique :
 - L'élu référent sécurité ;
 - La DGS ;
 - La cheffe de projet ;
 - Les responsables des services internes SLA ;
 - Les représentants des associations de sécurités civiles volontaires
 - Un représentant technique ou élu de chaque commune.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte du lancement du PICS de Saint-Louis Agglomération en lien avec les Plans communaux de sauvegarde des 40 communes membres ;
- de désigner l'élu référent sécurité en la personne de Monsieur Thomas ZELLER pour prendre en charge la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

- d'approuver la mise en place d'un Comité de Pilotage PICS selon la composition proposée ci-dessus ;
- d'approuver la mise en place d'un Comité Technique PICS selon la composition proposée ci-dessus ;
- que l'agglomération centralise l'ensemble des PCS des 40 communes membres afin de construire le PICS ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 69 voix pour et 1 abstention ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

